



## ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS FINANCIERS - SYNDICAT

### • QUI SOMMES-NOUS ?

L'**ANACOFI SYNDICAT** assure la représentativité

sociale pour l'ensemble des courtiers conseils.

Le projet des pouvoirs publics étant de les regrouper au sein d'une même branche professionnelle, rassemblant à la fois les courtiers en investissement et les courtiers en banque et assurances, nous souhaitons faire entendre notre voix dans le domaine social comme l'ANACOFI le fait déjà depuis 15 ans avec succès dans les autres domaines.

En 2021, la première négociation concernera la convention collective de l'assurance ; puis l'ANACOFI Syndicat travaillera sur une convention collective plus globale qui portera sur un périmètre plus large.



#### Une organisation patronale représentative :

- Faire entendre votre voix et **défendre la profession** face aux organismes privés et publics
- Permet de participer directement ou indirectement, à toute **négociation collective** avec pour finalité **l'intérêt commun**
- **Représente** notre profession auprès des pouvoirs publics, des organisations patronales, salariales, professionnelles et des institutions de toutes natures.
- Permet de **siéger dans les OPCO**,
- **Développe** des actions visant à favoriser la formation au niveau de la branche professionnelle,
- **Participe** à toutes les institutions d'intérêts collectifs, professionnels ou sociaux.
- **Favorise le dialogue social** pour la construction du droit positif
- **Maintien de l'unité patronale** dans la future négociation collective du courtage d'assurance, en défendant nos convictions
- Travailler tous ces sujets en **collaboration avec CPME**.

A RETENIR:

#### RÉSEAUX SOCIAUX



**BUREAU :**  
**PRÉSIDENT :** Guy COHEN  
**VICE-PRÉSIDENT :** Bernard COHEN-HADAD  
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :** Sébastien BAREAU  
**TRESORIER :** Gianni ROMEO

# LES BONNES RAISONS D'ADHÉRER

## UN SYNDICAT PRÉSENT DANS L'ÉCOSYSTÈME DES MÉTIERS DU PATRIMOINE

L'**ANACOFI SYNDICAT** travaille en étroite collaboration avec l'**ANACOFI**, tout en conservant ses prérogatives de représentativité sociale.

L'**ANACOFI** est la principale association interprofessionnelle et la seule structure confédérale de représentation et de défense des intérêts des entreprises indépendantes de la sphère patrimoniale et financière, ce que l'on appelle en Europe les « Independent Financial Advisors » (IFA).

Imaginée en 2004, par des professionnels qui souhaitent disposer d'une structure de réflexion pluraliste, elle leur a permis de se grouper pour traiter les problèmes communs tout en disposant d'un instrument de

représentation simple, généraliste et indépendant.

L'**ANACOFI** accompagne l'entreprise et son dirigeant dans son installation, son évolution et son fonctionnement.

L'**ANACOFI** le représente partout où c'est nécessaire.

L'**ANACOFI** contrôle aujourd'hui la principale association des Conseils en Investissement Financiers (45% des effectifs nationaux), la première association de courtiers en Opérations de Banques par le nombre d'entreprises (plus de 20% des courtiers), le plus important syndicat de courtiers en assurance vie par le nombre d'entreprises et un des 4 principaux syndicats d'agents immobiliers (patrimoniaux et d'immobilier d'entreprise).

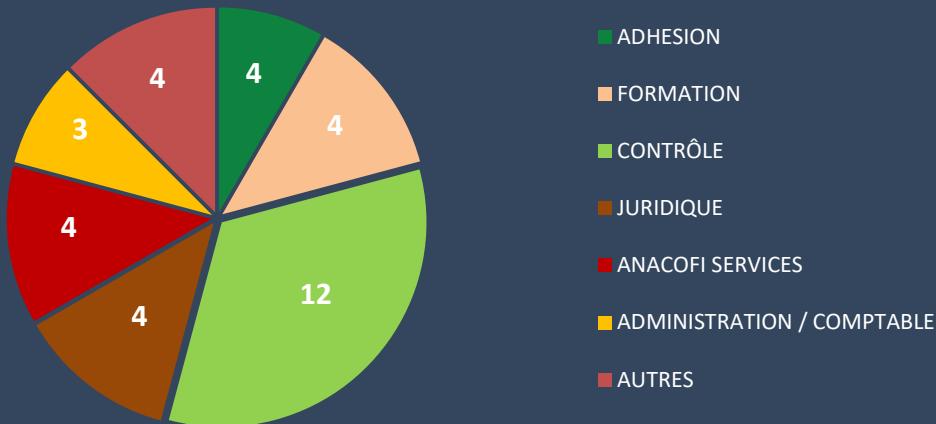


Une société commerciale permet de gérer tous les événements ou services pouvant relever d'une activité commerciale, pour le compte de nos membres. Elle organise des conventions et évènements nationaux ou régionaux, des formations.

En son sein se trouve le service A.NOTATIONS, modèle unique d'agence d'évaluation de nos fournisseurs. Elle dispose en outre d'une structure d'édition et d'une centrale de référencement.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour toutes questions ou demandes :

### PERSONNELS SALARIÉS INTERNES :



## Comment Adhérer ?

### ● ADHÉSION

Pour adhérer, vous devrez présenter votre demande à l'**ANACOFI**, voir rubrique adhésion de notre site. Toute demande d'adhésion à l'**ANACOFI-SYNDICAT** doit être précédée ou associée à une adhésion à l'**ANACOFI** ou une de ses confédérées.

### COTISATION ●

Pour les entreprises sous forme de société ou personnes physiques :

**50 €/an soit 4€ par mois (avant déduction de vos impôts) et par entreprise**

Importance de s'inscrire et de se fédérer, même si vous êtes indépendant car le dialogue et le droit social vous impactera aussi.